

La formation en questions...

Stagiaires 1^{er} & 2nd degrés, étudiant-e-s en formation

**Rentrée 2014 :
des situations
qui restent
intolérables...**

La rentrée des stagiaires 2014 s'annonce extrêmement décevante, car si le gouvernement est revenu sur la mastérisation du recrutement que nous avons contestée dès 2008, il s'est malheureusement arrêté en chemin en se refusant, en partie pour des raisons budgétaires, à replacer le concours après Bac+3, avant une formation rémunérée comme fonctionnaire stagiaire et une entrée progressive dans le métier. Le nombre d'heures de formation a globalement diminué, et les textes concernant la formation, l'évaluation et la titularisation des stagiaires ne reviennent qu'en partie sur la réforme précédente, en termes de nombre d'heures devant élèves notamment. Par la multiplicité des statuts des stagiaires en cette rentrée, une partie des stagiaires est maintenue dans une situation précaire d'entrée dans le métier, à temps plein et parfois sans formation. Il y a cette année 4 types de stagiaires ou étudiant-e-s en formation : stagiaires du concours 2014, stagiaires admis-es au concours exceptionnel en juin 2014, celles et ceux des concours réservés et les emplois d'avenir professeur !

Déception!

Avec la loi d'orientation votée en 2013, nous sommes bien loin de la refondation nécessaire. L'essentiel des réformes de droite est maintenu (bac pro, lycée général, programmes du primaire et parfois du secondaire), et d'autres aggravent la situation : rythmes scolaire dans le 1^{er} degré, poids accru des collectivités territoriales et inégalités dans les activités périscolaires des écoles, carte des formations professionnelles.

**SUD aux côtés
des stagiaires...**

... et avec Solidaires au côté des étudiant-e-s pour les conseiller et les défendre individuellement et collectivement tout au long de l'année. Affectation anormale, difficultés sur votre lieu de stage ou dans les formations, mutations...: N'attendez pas la fin de l'année, prenez contact avec nos militant-e-s.

éducation
SUD
Solidaires

Sommaire

Stagiaires du concours 2014	p. 2
Stagiaires admissibles du second concours	p. 2
Des stagiaires à temps plein	p. 3
Revendications pour une vraie formation	p. 3
Le syndicalisme SUD	p. 4

2014 : une multiplicité de statuts, des situations inacceptables!

Les fonctionnaires-stagiaires admis au concours 2014

La situation

Affectation. Les titulaires d'un M 1 ou d'un M 2 sont affectés à mi temps en écoles ou en établissements (M1 8 h à 10 h et M2 8 à 10h pour les certifié-e-s, 7 à 9 h pour les agrégé-e-s et 12h pour les PES).

Certaines affectations doivent être évitées :

- Les écoles et établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire devront être évités (notamment les écoles et établissements Rep+ ou relevant des réseaux Éclair).
- Dans le **premier degré** la circulaire ministérielle demande d'éviter l'affectation sur des postes spécialisés ou devant les classes les plus difficiles et sauf exception les CP.
- Dans le **second degré**, la circulaire demande d'éviter la prise en charge de plus de deux niveaux d'enseignement et les heures supplémentaires.

Formation : une formation universitaire dans les ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation). Le principe du double tutorat est normalement retenu: un tuteur en école ou

- établissement et un tuteur à l'ESPE.

Dans le **second degré** : 2 jours sont libérés pour la formation en ESPE. Votre emploi du temps doit vous permettre d'y assister.

- Dans le **premier degré**, le service hebdomadaire d'enseignement sera réparties sur deux jours ou deux jours et demi, ou bien selon une formule mixte filée/massée pour permettre la formation en ESPE. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont allégées de moitié.

Qui est concerné ?

Tous les stagiaires admis au concours 2014. C'est la session dite de « droit commun » qui concerne la majorité des stagiaires. Les stagiaires en report de stage et en renouvellement.

ANALYSE Le temps de décharge des stagiaires est moindre que celui qu'il était avant la réforme. Les critères de titularisation renvoient au référentiel de compétence qui multiplie les « compétences » exigibles des personnels sans aucune référence aux obligations de l'État pour y parvenir et laisse une trop grande marge de manœuvre lors de l'évaluation des personnels. Les conditions d'évaluation sont soumises aux aléas de l'académie : certains seront systématiquement inspectés, pas d'autres. Concernant les affectations, des indications mais aucune prescription, s'il est conseillé aux académies d'éviter pour les stagiaires, les établissements « les plus difficiles de l'éducation prioritaire » rien n'est dit sur les autres établissements de l'éducation prioritaires ou sur les affectations dans des classes à examen. Aucun contrôle paritaire des étapes de titularisation n'est prévu.

Des stagiaires sans décharge horaire ET sans formation : les admis du concours 2013-2

La situation

En effet les lauré-e-at-e-s du concours exceptionnel sont systématiquement écartés de tout, y compris de la formation. Ils/elles auront seulement la possibilité d'adresser un courrier au recteur pour demander des modules de formation adaptée « en tant que besoin ». Ils /elles auront également un-e tuteur/trice en école ou établissement.

ANALYSE L'un des prétextes est l'année de « préprofessionnalisation » qu'ils ont eue en 2013 / 2014. Argument fallacieux, puisqu'une partie d'entre eux n'a pas eu de contrat en 2013 / 2014. Par ailleurs est-il besoin de préciser qu'ils n'ont pas eu de formation durant cette année de « préprofessionnalisation » ?

Qui est concerné ?

Les admissibles du concours 2013, non admis en 2013, mais admis au concours exceptionnel de 2014, souvent « contractuels admissibles » en 2013 / 2014.

Il leur a été proposé cette année, s'ils le souhaitent, un contrat d'un tiers temps au minimum de service d'enseignement rémunéré à mi-temps, soit 6 heures payés 9.

En 2014, toujours des stagiaires à temps plein...

La situation

Ces stagiaires à temps plein auront la chance de suivre une formation « adaptée » : adaptée à leur parcours professionnel antérieur, à leur formation, à leur discipline d'enseignement et surtout, surtout ... à leur temps plein !

Qui est concerné ?

Ceux qui ont déjà un M2, soit ceux qui n'ont pas à détenir un master pour être titularisés (concours réservés, concours interne, sportif haut niveau, mère trois enfants, lauréat CAPLP-lycées professionnels).

ANALYSE Une formation obligatoire, mais sans décharge donc ! En plus des cours, des préparations de cours, des corrections, de l'adaptation à l'établissement, voire à un nouveau métier, des rencontres avec les parents, de l'indispensable travail en équipe, les nouveaux collègues devront donc, l'année de leur titularisation, suivre une formation.

Rien n'est précisé concernant le contenu et le volume horaire de cette formation, puisqu'il s'agit d'un parcours de formation "adaptée". Tout est laissé à l'arbitraire d'une « commission académique », dont la composition n'est pas précisée. Les moyens en termes de locaux, de formateurs ne le sont pas davantage. Pour le contenu de la formation, la commission doit s'appuyer sur ce qui est prévu dans le cadre du Master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Parmi les stagiaires concernés par ces dispositions, les CAPLP, qui ne recevront a priori pas de formation disciplinaire puisqu'elle n'est pas proposée dans le MEEF, ils n'auront donc vraisemblablement que des enseignements transversaux. L'un des problèmes non résolus par cette circulaire est le moment où se réunit la commission académique : les stagiaires n'auront donc aucune visibilité sur leur formation et il sera impossible de prévoir en amont cette formation dans les choix d'affectation ou les moyens de remplacement. Tout cela présage très mal de la possibilité pour les stagiaires de suivre une quelconque formation « adaptée ».

Les revendications de SUD Education pour une vraie formation

Pour le recrutement :

Retour à un concours de recrutement à Bac+3 (licence), suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour tous les professeurs.

Pour le stage :

- Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes
- Une formation renforcée sur le temps de service assurée par des formateurs pour tous les stagiaires et un temps de décharge pour les tuteurs.
- Un dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté.
- Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires, avec un contrôle paritaire lors des étapes de titularisation.

Pour les néotitulaires :

Une entrée progressive dans le métier

QUEL SYNDICALISME PRATIQUONS-NOUS ?

SUD Éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

S **olidaire**

Parce que, partout, la solidarité doit l'emporter sur la quête du profit. Précarité, discriminations, droits des femmes, travailleurs sans-papiers, défense des services publics, OGM... toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement, en regroupant les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels publics et privés.

U **nitaire**

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les personnels et d'éparpiller les revendications, notre syndicat est résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, la recherche du consensus, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

D **émo-**
cratique

Parce que le syndicalisme ne saurait être réservé aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, sur leur lieu de travail, tentent de faire valoir leurs droits et de décider de leur avenir dans le cadre de décisions collectives. Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérentEs (ouvertes aux sympathisantEs) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD Éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos éluEs et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

→ **UN SYNDICAT DE LUTTE**

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales : sans rapport de force, la négociation est un leurre. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes. SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda.

→ **UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE**

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale...) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste, qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salariéEs. Les conditions de vie et de travail des salariéEs dépendent des décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Pour une autre école : une autre société. Et inversement.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face à l'offensive capitaliste et au désengagement politique, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, les conditions d'un engagement collectif. SUD Éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique. Le syndicat sera surtout ce que nous en ferons ensemble !